

## Communication aux apprentis, aux familles, aux maîtres d'apprentissage

Date : Vendredi 27 Mars 2020

Dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19, le CFA de la CMA Loiret a suspendu l'accueil en formation jusqu'à nouvel ordre. Notre établissement est donc fermé au public et les apprentis ne peuvent plus accéder à l'établissement.

**Cependant la continuité pédagogique est assurée.**

- **Mise en œuvre de la formation à distance**

Malgré cette fermeture, l'établissement poursuit son activité et assure donc la continuité pédagogique grâce à la formation à distance.

Les cours à distance sont organisés, et seront développés, par nos équipes pédagogiques à partir d'outils déjà connus et utilisés par nos enseignants en particulier les dispositifs de la plate-forme NETOCENTRE sur laquelle tous les cours sont en ligne et du dispositif Teams pour l'organisation de séquences de cours collectifs.

- **En pratique**

Notre CFA met en place des cours à distance,

- ▶ L'apprenti suit de chez lui les cours sur sa semaine de formation dédiée au CFA ;
- ▶ L'apprenti les suit en entreprise, quand les conditions le permettent et que l'entreprise a la possibilité de mettre à sa disposition l'équipement adéquat.

Cela n'entraîne, à ce stade, pas de conséquence sur l'exécution du contrat d'apprentissage. Les cours au CFA reprendront à sa réouverture et seront adaptés, le cas échéant, à la durée de la fermeture.

*(Source : Ministère du Travail du 15 mars 2020)*

- **Information complémentaire (Maîtres d'apprentissage, Apprentis) :**

- ▶ Ministère du travail > Question/Réponses > Apprentissage :  
<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/qr-coronavirus-apprentissage-15032020.pdf>
- ▶ Pour les questions relatives à la rémunération :  
**DIRECCTE**  
Tél. : 0 806 000 126  
Courriel : [centre-ut45.renseignements@direccte.gouv.fr](mailto:centre-ut45.renseignements@direccte.gouv.fr)